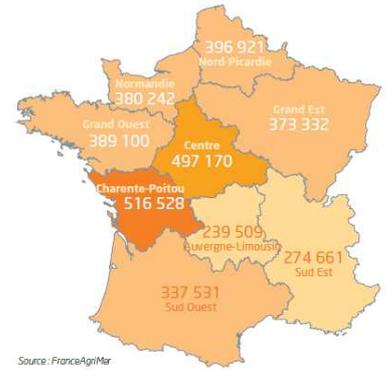




Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Référence moyenne en litres par exploitation et par bassin en 2013/14



ÉLEVEURS LAITIERS, RECONSTRUISONS NOTRE DÉFENSE COLLECTIVE !

Le 31 mars 2015, les quotas laitiers ont disparu, après 31 années d'existence. Leur rôle, outre de réguler le marché, était d'offrir aux producteurs de lait un droit à produire sur lequel les exploitations pouvaient se baser pour se construire de manière relativement sereine.

Mais aujourd'hui, ce système de gestion encadré par les pouvoirs publics laisse place à l'inconnu, au libéralisme, aux marchés rois, dont le but est de pouvoir conquérir de nouveaux marchés mondiaux. Tel est notre nouvel eldorado !

Et pourtant, la dernière campagne laitière nous a déjà démontré l'échec dans lequel nous nous engageons, mais aussi l'intérêt d'une régulation à l'échelle européenne. L'arrivée massive de lait sur le marché a provoqué l'effondrement du prix sur la fin de l'année 2014, car n'oublions pas que ce sont quelques pourcents de lait en plus ou en moins sur le marché mondial qui inversent la tendance. Par ailleurs, l'avance prise en début de campagne laitière a contraint bon nombre de producteurs à freiner la production au premier trimestre 2015, afin de ne pas dépasser leurs quotas. Et qu'observe-t-on ? Un prix du beurre et de la poudre qui repart à la hausse.

Si nous ne luttons pas pour éviter que nous, producteurs, soyons la seule variable d'ajustement de la filière, qui voudra se lancer dans une telle aventure au risque de sombrer ?

Car si peu de jeunes sont motivés aujourd'hui par la production laitière, c'est bien à cause d'un manque de reconnaissance, notamment financière. L'annonce de 270 euros / 1000 L pour avril 2015 est loin de couvrir nos coûts de production.

Mais Bruxelles n'a rien compris, avec son prix d'intervention à 215 euros, on ne sauvera pas les producteurs !!! Espérons que cela n'arrive jamais... Pour être efficace, ce prix d'intervention doit tenir compte de nos coûts de production.

Alors oui, si nous voulons encore tous produire du lait demain, il nous faut construire une défense collective avec des organisations de producteurs puissantes. Nous devons affirmer aux industriels notre volonté de réguler la production grâce à une gestion dynamique, qui permettra d'éviter la volatilité des prix et ainsi la disparition des paysans.

Guillaume Padet,
paysan à Civens (Loire)

Année	Grande réforme	Nombre de producteurs
1962	Instauration de la PAC	
1984	Mise en place quotas Baisse de 10 %	400 000
1992	1ère Réforme de la PAC Paiement à la surface	160 000
2003	2nde Réforme PAC Création Aide Directe Laitière Décision sortie quotas	108 000
2006	Création DPU, intégrant l'Aide Directe Laitière. Augmentation du quota 1% / an	94 000
2008	Bilan de santé de la PAC. Quota + 1,5 %	
2009	Grande crise laitière	79 000
2011	Création de 9 bassins laitiers en France	72 000
2012	Paquet lait : Contractualisation et OP	70 000
2014	La production européenne augmente, la consommation stagne	
31 mars 2015	Fin des quotas Désengagement des pouvoirs publics	64 000

UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA PRODUCTION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

La Confédération paysanne réfléchit à **des solutions alternatives et innovantes** à cet avenir tout tracé. L'objectif est de conserver le maximum d'emplois paysans, répartis sur le territoire.

La Conf demande une visibilité du marché laitier par **l'observatoire européen**. Cet outil de gestion aurait pour mission de :

- **Fixer un prix d'équilibre** limitant l'effet du marché mondial sur les prix intérieurs
- Observer les ingrédients laitiers pour avoir une meilleure visibilité sur la valorisation obtenue par les entreprises et sur leurs stocks
- Déclencher un dispositif de prévention de crise **en cas de déséquilibre croissant entre l'offre et la demande**
- Veiller à la **cohérence des prix payés au producteur** au regard de leurs coûts de production, de la conjoncture et de la valorisation des entreprises.



A MOYEN TERME, QUELS OUTILS DE SÉCURISATION DE NOTRE REVENU ?

Nous refusons d'admettre que la résolution des crises passe par l'élimination progressive des paysans, au profit d'une agriculture industrielle. Face à cela, la Confédération Paysanne propose **un dispositif de tunnel de prix** aux caractéristiques suivantes :

- **Un prix minimum payé au producteur variable** car basé sur le coût de production.
- **Une garantie de prix jusqu'à un volume donné par actif**, destiné à la consommation intérieure (soit 90% de la production).
- **Un prix maximum déterminé**. Lorsque les prix se rapprochent du haut du tunnel, cela indique que le marché mondial est porteur : ceux qui le souhaitent peuvent augmenter leur production.
- **Un seuil de prélèvement, lors de prix mondiaux élevés, permettrait de financer la prévention des crises**.
- Lorsque les indicateurs de prévention de crise déclenchent le système d'alerte de l'Observatoire, **un mécanisme de réduction obligatoire des volumes** est mis en place. Cette obligation s'appliquera de façon différenciée au regard des volumes produits par exploitation. ■

QUELLES MESURES DE CRISE À COURT TERME ?

- L'intervention (stockage public) doit être limitée à un certain volume.
- La Confédération paysanne soutient **la mise en place d'une réduction obligatoire des volumes par la Commission Européenne en cas de crise**. Les élevages aux plus grands volumes et ceux ayant le plus augmenté durant une période de référence devront davantage contribuer à l'effort de réduction par rapport aux petites fermes.
- Actuellement, le fonds de crise est remis à zéro si aucune crise ne s'est réalisée durant l'année. **Un fonds de réserve pluriannuel constitue une autre demande pragmatique de la Confédération paysanne**.

>> Échos du CNIEL INEFFICACITÉ DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Le 1er Avril, la commission lait de la Conf nationale a rencontré le collège producteurs du CNIEL. Le constat est partagé : les OP dans leur construction actuelle sont inefficaces et la contractualisation n'a apporté ni sécurité, ni revenu garanti. Au delà d'un audit de filière demandé au gouvernement par la FNPL nous avons été surpris par le peu de propositions et une acceptation fataliste de la situation actuelle.

La Conf a de nouveau avancé la nécessité de construire des OP transversales par bassin, chargées de renégocier un contrat collectif de base identique et de faire face ensemble à toutes les entreprises. Nous avons redit la nécessité de mettre en place un outil

de prévention des crises basé sur l'observatoire européen des prix. Il est difficile de construire une démarche collective alors que la FNPL reste sur la défensive et paraît plus soucieuse de garder la main mise sur les OP et sur la maîtrise de la filière que de maintenir le plus grand nombre de producteurs et, pour ce faire, de limiter la taille des troupeaux.

Nous avons donc beaucoup de travail pour arriver à faire reconnaître aux autorités nationales et communautaires leur indispensable présence au pilotage de la filière laitière, afin d'éviter la disparition de la vitalité de nos territoires qui ne manquera pas de suivre celle des producteurs de lait. . .

UNE DÉFENSE COLLECTIVE DES ÉLEVEURS LAITIERS À RECONSTRUIRE

VERS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP) TRANSVERSALES ET PLUS PUISSANTES

On compte aujourd'hui en France 50 OP, pour la plupart constituées au sein d'une entreprise, ce qui diminue le pouvoir du producteur et élimine toute possibilité de négociation.

Dans l'intérêt d'une défense collective effective, la Confédération paysanne appelle à :

- Un réengagement de l'État pour aider à la structuration des OP, en finançant leurs moyens d'animation.
- Un regroupement des producteurs dans une seule OP ou association d'OP par bassin.
- Le maintien des conférences de bassin pour une harmonisation de la politique laitière, notamment d'installation et d'aménagement du territoire, en présence des pouvoirs publics.



Photo © - Georges Bartoli

- Une représentation de l'OP par bassin au sein du CRIEL (Centre Régional Interprofessionnel de l'Économie laitière), en lien avec le Collège Producteurs.
- La définition d'un contrat-cadre interprofessionnel au niveau du CNIEL. Des dispositions plus favorables pourront ensuite être

négociées au niveau de chaque CRIEL pour un contrat-cadre par bassin, avec possibilité d'être bonifié dans chaque entreprise. Les coopératives devront être incluses dans ce dispositif interprofessionnel.

- Une évolution du statut et de la gouvernance des coopératives pour garantir un processus de décision favorable aux intérêts des producteurs.

VERS UNE REPRISE DE POUVOIR DANS LA FILIÈRE

Aujourd'hui les entreprises ont la main sur les politiques d'installation et de réattribution des volumes. La première conséquence est de favoriser la concentration de la production pour limiter le coût de collecte.

La Confédération paysanne propose de mieux maîtriser la collecte :

- On peut envisager une « CUMA de transport du lait » qui pourrait être gérée par l'OP du bassin. Le prix du lait serait un prix entrée usine.
- La mutualisation des coûts de collecte via les OP permettrait de conserver le maximum de lait sur tout le territoire et de contrer la logique de concentration des entreprises laitières.
- C'est un atout fort pour la négociation entre OP et laiteries.

La cessibilité des contrats, la redistribution des volumes devront être débattus en OP par bassin.

La Conf appelle les pouvoirs publics à ne pas abandonner la politique laitière, les enjeux régaliens d'aménagement du territoire et d'emploi relevant de leurs compétences.

>> En direct du CRIEL QUELLE APPROCHE COLLECTIVE EN RHÔNE-ALPES ?

Le 3 Avril, la Conf régionale était invitée au collège des producteurs du CRIEL. L'objet était avant tout de préciser les missions de l'outil interprofessionnel et de fixer les règles de participation. Au delà de ces formalités, nous avons essayé de proposer un débat sur un fonctionnement du collège ouvrant sur la défense collective, sur la structuration de la filière en bassin, et surtout sur la fonction d'OP transversale que nous prônons et sur le regroupement d'OP d'entreprises que porte la FNPL.

Nous avons très vite compris que nos points de vue sont très éloignés. La FRPL ne remet absolument pas en cause la construction verticale des OP et ne voit l'intérêt d'une association d'OP que pour un échange d'information sur les situations vécues par les OP. Aucune approche collective, pas plus que de relations contractuelles communes ou de remise en cause d'un système de relation entre les producteurs et leur coopérative.

Donc beaucoup d'investissement sera nécessaire pour essayer d'avoir des positions communes sur l'avenir de la filière. Nous devons avoir une position constructive, plus consensuelle, plus respectueuse les uns envers les autres. Ce qui prévaut dans notre démarche, c'est une approche de tous les éleveurs du bassin pour une politique laitière qui permette de pérenniser notre métier et à chaque producteur de lait d'en vivre dignement sans chercher à éliminer son voisin pour produire toujours plus. Notre survie dépendra de notre solidarité.

Jean Guinand
Mornant (Rhône)

UNE RÉGULATION PROFESSIONNELLE DES VOLUMES SE MET EN PLACE. RÉSISTERA-T-ELLE AU LIBÉRALISME AMBIANT ?



Depuis plusieurs années, une régulation de la production du lait transformée en fromages sous signe de qualité (IGP et AOP) s'est mise en place avec les volumes A, en parallèle des quotas laitiers administratifs.

Ce système de gestion va maintenant remplacer complètement les quotas administratifs qui n'ont pas toujours évité des surproductions, surtout depuis l'augmentation régulière de ces derniers, sans aucun lien avec le marché des différents fromages.

UNE RÉGULATION PAR LES VOLUMES « A » PLUS PERFORMANTE QUE LES QUOTAS ADMINISTRATIFS ?

Cette régulation pourrait être plus performante que les quotas administratifs, car liée aux marchés des différents fromages. Mais ces marchés ne sont pas complètement isolés du marché national : s'il y a une surproduction de lait au niveau national et que des fromages génériques à pâtes cuites ou des imitations de nos fromages viennent inonder le marché, cela tirera inéluctablement la vente de nos produits vers le bas, tant en volume qu'en prix. Par contre la production de lait au-delà du volume A (volume B) n'a plus de limite. Ce lait évacué au prix du lait spot (en général pour la fabrication de poudre) viendra encombrer le marché national du lait standard et son prix sera très volatile.

UN OBSERVATOIRE POUR MAINTENIR L'ÉQUILIBRE DES MARCHÉS AOP/IGP

Un observatoire des marchés du fromage et de la production de lait permet de déterminer la quantité de lait à transformer en différents fromages pour chaque zone de production (AOP et IGP).

Cet observatoire permet ainsi de déterminer un coefficient qui ajuste la référence A de chaque producteur. Mais la fiabilité de cet observatoire est très relative : elle repose en grande partie sur des chiffres fournis par les fromagers.

DES RRO POUR UNE GESTION COLLECTIVE DES VOLUMES DE FROMAGES, DES RÉFÉRENCES « A » INDIVIDUELLES POUR RÉGULER LA PRODUCTION

Des Règles de Régulation de l'Offre (RRO) permettent une gestion collective des fromages mis en fabrication par chaque coopérative. Mais la gestion des volumes de lait, via le dispositif des références A individuelles, sera déléguée à une structure inter-coopérative. A la différence des quotas laitiers administratifs, qui s'imposaient à tous les producteurs, cette gestion des volumes A ne peut être que volontaire et sera contractuelle entre le producteur et sa coopérative.

Les différents cahiers des charges des fromages sous signe de qualité, même s'ils sont déjà un frein à l'explosion de la production ne suffiront pas. Cette régulation est donc primordiale pour le maintien de la production laitière dans nos régions de montagne.

>> Nos propositions

Nous demandons que l'esprit collectif l'emporte sur l'esprit individuel, tant au niveau des producteurs de lait que des coopératives :

- Le système ne fonctionnera que si une majorité de coopératives y adhèrent.

- Chaque fromager ou entreprise doit également jouer le jeu de cette régulation, afin de faire progresser le prix du volume A (à savoir ne pas encourager la surproduction qui mettrait à mal cette régulation).

- La production de volumes au-delà de la référence A (volumes B) ne devra pas être recherchée comme un but en soi mais seulement permettre un ajustement de la référence A au marché (la production de lait dans les Savoie étant très variable en fonction des conditions climatiques).

- La gestion de cette référence A devra se faire avec un maximum d'équité pour favoriser l'installation de nouveaux paysans en production laitière et éviter l'agrandissement à outrance des exploitations.

Les Confédération Paysanne de Savoie et de Haute-Savoie ont participé à la mise en place de cette régulation. Nous la soutenons et la soutiendrons dans la mesure où son but est bien de maintenir un prix du lait rémunérateur qui permette aux paysans de vivre correctement et de maintenir un maximum d'exploitations laitières.

Commission lait des Confédération paysanne de Savoie et Haute-Savoie



Confédération Paysanne Rhône-Alpes

58 rue Raulin – 69007 LYON - Tél. : 04 72 41 74 42

Mel : rhonealpes@confederationpaysanne.fr